

Rapport d'activité 2024 sur le prix et la qualité du SPANC

La Communauté des Communes du Diois a mis en place le Service Public de l'Assainissement Non Collectif en 2013 dans le cadre d'un transfert de compétence.

Ce service répond aux obligations de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 qui impose aux collectivités territoriales de contrôler les installations d'assainissement des habitations et autres bâtiments qui ne sont pas raccordés au réseau public de collecte des eaux usées. C'est un service public industriel et commercial (SPIC) exécuté en régie intercommunale.

Missions du SPANC

Conformément à l'article L.2224-8 du CGCT, le SPANC du Diois exécute les missions obligatoires suivantes :

- Contrôle de conception des installations d'assainissement neuves ou à réhabiliter
- Contrôle de bonne exécution des travaux des installations neuves et réhabilitées sur site et avant remblayage
- Contrôle du bon fonctionnement et d'entretien de toutes les installations tous les 10 ans
- Diagnostic des installations en cas de vente immobilière (si le dernier contrôle date de plus de 3 ans).
- Information et conseil auprès des usagers et des professionnels

Les missions du SPANC sont exécutées selon l'arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif.

Le SPANC ne détient pas de compétence facultative. Les compétences exercées dans le cadre du service sont définies par délibération n° C 210312-09 du 21 mars 2012, modifiant les statuts de la Communauté des Communes.

Mode de gestion

Le service est géré en régie directe. Le personnel correspondant est le suivant :

- 2 postes de techniciens à 80%

Indicateurs spécifiques du service

En application de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques de décembre 2006 et de l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement, les collectivités doivent présenter des indicateurs spécifiques. En ce qui concerne l'assainissement non collectif, 3 indicateurs doivent être renseignés :

N° indicateur	Libellé	Valeur CCD
D 301.0	Evaluation de la population desservie par le SPANC	4720
D 302.0	Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif	80
P 301.3	Taux de conformité des dispositifs d'ANC	68%

1. Estimation de la population desservie (D301.0)

Est ici considérée desservie toute personne – y compris les résidents saisonniers – qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.

Le service public d'assainissement non collectif compte 2360 installations (dont 372 logements seront raccordables une fois que les communes auront terminé les travaux d'assainissement.)

Selon l'ADIL, le nombre moyen d'habitants par ménage est de 2 en 2017.

On peut considérer que la population desservie par le service est de $2360 \times 2 = 4720$ habitants.

En 2024, 298 installations ont été contrôlées (contrôle d'exécution, diagnostic de l'existant, diagnostic vente). On peut considérer que 596 personnes ont été desservies par le SPANC.

2. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous. Le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

		Exercice 2024	Points obtenus
A. Eléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	En partie (43 communes)	0
20	Application d'un règlement de service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération	Oui	20
30	Vérification de l'exécution des installations neuves ou à réhabiliter	Oui	30
30	Contrôle du fonctionnement et de l'entretien des autres installations	Oui	30
B. Eléments facultatifs du service			
10	Le service assure l'entretien des installations à la demande du propriétaire	Non	0
20	Le service assure la réalisation et la réhabilitation des installations à la demande du propriétaire	Non	0
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	Non	0

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service pour l'année 2024 est estimé à 80.

ARNAYON
AUCELON
BARNAVE
BARSAC
BEAUMONT EN DIOIS
BEAURIERES
BELLEGARDE EN DIOIS
BOULC
BRETTE
CHALANCON
CHAMALOC
CHARENS
CHATILLON-EN-DIOIS
DIE
ESTABLET
GLANDAGE
GUMIANE
JONCHERES
LA BATIE DES FONTS
LA-MOTTE-CHALANCON
LAVAL D'AIX
LES PRES
LESCHES EN DIOIS
LUC-EN-DIOIS
LUS LA CROIX HAUTE
MARIGNAC
MENGLON
MISCON
MONTLAUR EN DIOIS
MONTMAUR EN DIOIS
PENNES LE SEC
PONET- ST AUBAN
PONTAIX
POYOLS
PRADELLE
RECOUBEAU-JANSAC
ROCHEFOURCHAT
ROMEYER
ROTTIER
SAINT-ROMAN
SOLAURE-EN-DIOIS
ST ANDEOL EN QUINT
ST DIZIER-EN-DIOIS
ST JULIEN EN QUINT
ST NAZAIRE LE DESERT
STE CROIX
TRESCHENU-CREYERS
VACHERES EN QUINT
VAL MARAVEL
VALDROME
VOLVENT

3. Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectifs (P301.3)

Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

- D'une part le nombre d'installations neuves ou réhabilitées déclarées conformes auquel est ajouté le nombre d'installations ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement suite aux diagnostics de bon fonctionnement depuis la création du service jusqu'au 31/12/N
- D'autre part, le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service jusqu'au 31/12/N

Nb total d'installations contrôlées depuis la création du service	1999
Nb d'installations neuves ou réhabilitées déclarées conformes	278
Nb d'installations ne présentant pas de danger pour la santé des personnes ou de risque avéré de pollution suite aux diagnostics de bon fonctionnement	1078
Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectifs en %	68%

Tarification et recettes du service

1. Tarification en vigueur (TTC)

	ANC jusque 20EH	ANC entre 21 et 199EH
Contrôle de conception (installation neuve ou réhabilitée)	135 € +25€ par logement supplémentaire	185 €
Contrôle de bonne exécution (installation neuve ou réhabilitée)	135 € +25€ par logement supplémentaire	185 €
Diagnostic de l'existant	270 € +50€ par logement supplémentaire	370 €
Diagnostic en cas de vente immobilière	270 € +50€ par logement supplémentaire	370 €

Les tarifs et prestations en vigueur ont été fixés dans le règlement validé par délibération n° C210408-06 le 08/04/2021.

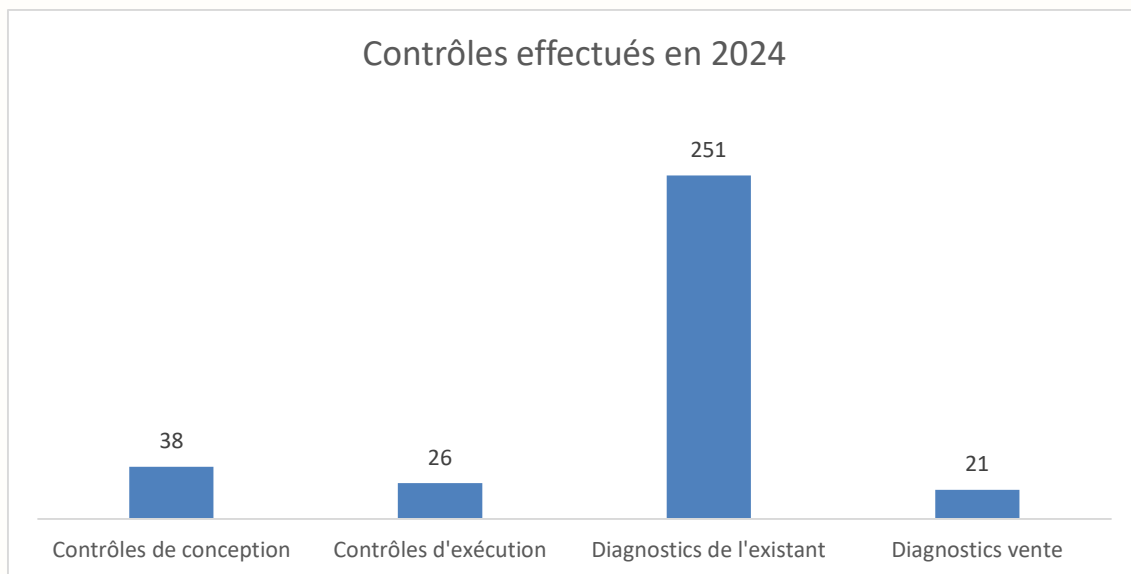
Mode de recouvrement par titre de recette exécutoire adressé par le Trésor Public.

2. Recettes d'exploitation du service pour l'exercice 2025 (€ HT)

Contrôles effectués (conception, exécution, existant, vente)	78 317.12 €
Pénalité refus de contrôle	0
Contribution exceptionnelle du budget général	0

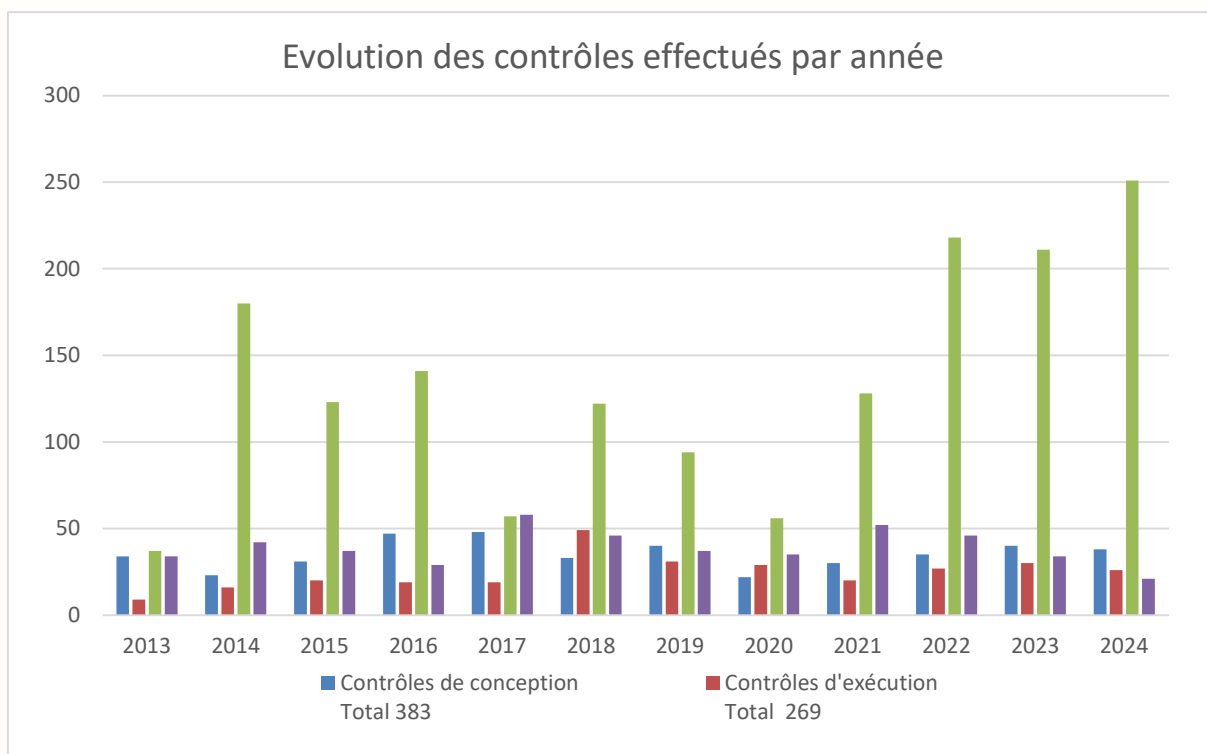
Activité du service en 2024

Le service a effectué 336 contrôles dont la répartition est détaillée ci-dessous :



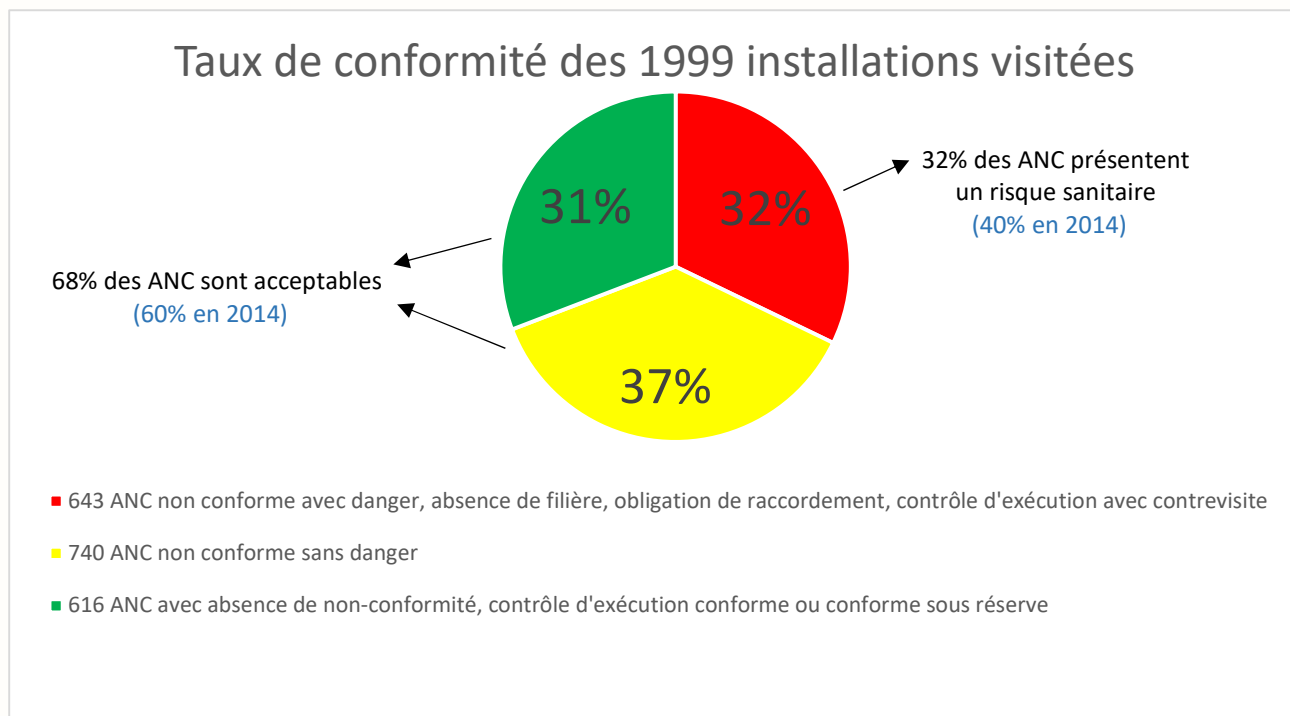
Le nombre de contrôles est stable par rapport à l'année passée.

Pour mémoire, le nombre de contrôles effectués par année depuis la création du service :



ARNAYON
AUCOLON
BARNAVE
BARSAC
BEAUMONT EN DIOIS
BEAURIERES
BELLEGARDE EN DIOIS
BOULC
BRETTE
CHALANCON
CHAMALOC
CHARENS
CHATILLON-EN-DIOIS
DIE
ESTABLET
GLANDAGE
GUMIANE
JONCHERES
LA BATIE DES FONTS
LA-MOTTE-CHALANCON
LAVAL D'AIX
LES PRES
LESCHES EN DIOIS
LUC-EN-DIOIS
LUS LA CROIX HAUTE
MARIGNAC
MENGLON
MISCON
MONTLAUR EN DIOIS
MONTMAUR EN DIOIS
PENNES LE SEC
PONET- ST AUBAN
PONTAIX
POYOLS
PRADELLE
RECOUBEAU-JANSAC
ROCHEFOURCHAT
ROMEYER
ROTTIER
SAINT-ROMAN
SOLAURE-EN-DIOIS
ST ANDEOL EN QUINT
ST DIZIER-EN-DIOIS
ST JULIEN EN QUINT
ST NAZAIRE LE DESERT
STE CROIX
TRESCHENU-CREYERS
VACHERES EN QUINT
VAL MARAVEL
VALDROME
VOLVENT

Résultat des installations contrôlées depuis la mise en place du service (hors contrôle de conception) :



ARNAYON
 AUCELON
 BARNAVE
 BARSAC
 BEAUMONT EN DIOIS
 BEAURIERES
 BELLEGARDE EN DIOIS
 BOULC
 BRETTE
 CHALANCON
 CHAMALOC
 CHARENS
 CHATILLON-EN-DIOIS
 DIE
 ESTABLET
 GLANDAGE
 GUMIANE
 JONCHERES
 LA BATIE DES FONTS
 LA-MOTTE-CHALANCON
 LAVAL D'AIX
 LES PRES
 LESCHES EN DIOIS
 LUC-EN-DIOIS
 LUS LA CROIX HAUTE
 MARIGNAC
 MENGLOIN
 MISCON
 MONTLAUR EN DIOIS
 MONTMAUR EN DIOIS
 PENNES LE SEC
 PONET- ST AUBAN
 PONTAIX
 POYOLS
 PRADELLE
 RECOUBEAU-JANSAC
 ROCHEFOURCHAT
 ROMERY
 ROTTIER
 SAINT-ROMAN
 SOLAURE-EN-DIOIS
 ST ANDEOL EN QUINT
 ST DIZIER-EN-DIOIS
 ST JULIEN EN QUINT
 ST NAZAIRE LE DESERT
 STE CROIX
 TRESCHENU-CREYERS
 VACHERES EN QUINT
 VAL MARAVEL
 VALDROME
 VOLVENT

Soit un taux de conformité de 68% selon les critères de l'Agence de l'Eau.

Activités annexes :

- Restitution du bilan des contrôles SPANC réalisée auprès de 19 communes, ayant permis d'échanger sur les projets des communes (révision zonage, extension réseau...) et de vérifier qu'il n'y a pas d'oubli dans le recensement en utilisant l'outil cartographique.
- Participation aux réunions sur le profil de baignade avec l'ARS et la ville de Die.
- Participation aux réunions de mise en place du Service assistance technique à l'assainissement autonome (SATAA) Drôme/Ardèche.
- Consultation juridique pour éclaircir le statut « raccordable » de 372 installations
- Accueil d'une stagiaire en 1^{ère} année de BTSA Gestion et Maîtrise de l'Eau pendant 2 mois.

Perspectives 2025

- Restituer le bilan global aux communes terminées et mettre à jour le fichier redevables (18 communes)
- 48 ANC restent à contrôler sur la totalité des installations sur la période des 10 ans (dont 25 non prioritaires : maisons vides ou difficilement joignables)
- Relancer les vieux contrôles de conception jusque fin 2023 (34 ANC)
- Relancer les 86 propriétaires n'ayant aucun dispositif d'ANC

- Relancer les propriétaires dont les ANC présentent un enjeu sanitaire dans la zone de baignade de Die (et zones de captages d'eau potable ?)
- Poursuivre les contrôles périodiques de bon fonctionnement des installations contrôlées en 2012, 2013, 2014 et 2015
- Diagnostics vente, contrôles conception et exécution suite aux demandes (environ 100/an tout confondu)
- Réfléchir au positionnement politique si les travaux n'ont pas été effectués dans les délais impartis pour les installations sans ANC ou présentant un risque sanitaire.
- Réviser le règlement de service
- Participation aux travaux du SATAA Drôme/Ardèche
- Réflexion sur l'évolution du service au vu du transfert de compétence des services Eau-assainissement collectif.

ARNAYON
AUCOLON
BARNAVE
BARSAC
BEAUMONT EN DIOIS
BEAURIERES
BELLEGARDE EN DIOIS
BOULC
BRETTE
CHALANCON
CHAMALOC
CHARENS
CHATILLON-EN-DIOIS
DIE
ESTABLET
GLANDAGE
GUMIANE
JONCHERES
LA BATIE DES FONTS
LA-MOTTE-CHALANCON
LAVAL D'AIX
LES PRES
LESCHES EN DIOIS
LUC-EN-DIOIS
LUS LA CROIX HAUTE
MARIGNAC
MENGLON
MISCON
MONTLAUR EN DIOIS
MONTMAUR EN DIOIS
PENNES LE SEC
PONET- ST AUBAN
PONTAIX
POYOLS
PRADELLE
RECOUBEAU-JANSAC
ROCHEFOURCHAT
ROMEYER
ROTTIER
SAINT-ROMAN
SOLAURE-EN-DIOIS
ST ANDEOL EN QUINT
ST DIZIER-EN-DIOIS
ST JULIEN EN QUINT
ST NAZAIRE LE DESERT
STE CROIX
TRESCHENU-CREYERS
VACHERES EN QUINT
VAL MARAVEL
VALDROME
VOLVENT